

JLP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/42

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 06 juin 2013*

*L'an deux mille treize et le six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 28 mai 2013*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10  
votants : 11*

*Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : BEUGNET – BOUAZZA – CORNET- CROZIER – HILAIRE –  
JOLLIVET- MAURIN – TESTON – VERNET- VOLLE -

Excusés : SALA  
AUZAS a donné procuration à VOLLE

Absents : DELAUZUN - FIALON

M André VOLLE a été élu secrétaire.

**Objet : Limites de l'agglomération de la commune d'ALBA LA ROMAINE sur la  
RD 263 et RD 263 Bis**

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que les limites de l'agglomération de la commune ont été modifiées suite aux travaux d'aménagement de la RD 263 et de la RD 263b.

Les limites de l'agglomération de la commune sont les suivantes :

-sur la RD n°263 du PR6+111 au PR 7+262

.../...

2013 / 1

*HP*

-sur la RD n°263b au PR 0+450

La signalisation réglementaire sera mise en place par le Conseil Général de l'Ardèche, Groupement Territorial Sud Est.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Adopte les modifications proposées et charge Mr le Maire de signer la convention s'y afférant.

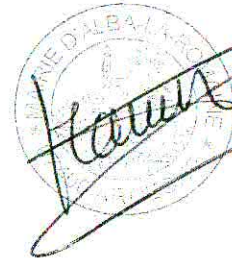
Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 06 juin 2013.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 07 juin 2013  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

11 JUIN 2013



.../...